

## VUB leerstoel 2006-2007

\*\*\*\*

### DROITS DE L'HOMME, DROITS DES FEMMES. LES REQUÉRANTES DEVANT LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

vrijdag 9 maart 2007

\*\*\*\*

Françoise Tulkens

Juge à la Cour européenne des droits de l'homme  
Professeure extraordinaire à l'Université de Louvain

\*\*\*\*\*

PLAN\*

### Introduction

#### I. Les lectures féministes des droits de l'homme

##### A. Les différents courants

###### 1) Les féministes libérales

*Abdulaziz, Cabales et Balkandali c. Royaume-Uni*, arrêt du 28 mai 1985  
*D.H. et autres c. République tchèque*, arrêt du 7 février 2006 (requête pendante devant la GC)  
*Hoogendijk c. Pays-Bas*, décision du 6 janvier 2005

###### 2) Les féministes culturelles

*Chapman c. Royaume-Uni*, arrêt du 18 janvier 2001 (GC)  
*Evans c. Royaume-Uni*, arrêt du 7 mars 2006 (requête pendante devant la GC)

###### 3) Les féministes radicales

*M.C. c. Bulgarie*, arrêt du 4 décembre 2003

###### 4) Les féministes postmodernes

*Dahlab c. Suisse*, décision du 15 février 2001  
*Leyla Şahin c. Turquie*, arrêt du 10 novembre 2005 (GC)

##### B. Leurs apports

###### 1) Un apport contextualisé

###### 2) Rompre la division public / privé

###### 3) Développer les droits économiques et sociaux

*Fadeïeva c. Russie*, arrêt du 9 juin 2005

---

\* Le texte des arrêts et décisions mentionnés ci-dessus est disponible sur le site internet de la Cour européenne des droits de l'homme, dans la base de données *Hudoc*, à l'adresse suivante : <http://cmiskp.echr.coe.int/tkp197/search.asp?skin=hudoc-fr>

- 4) Remise en cause du concept d'autonomie de l'individu

## II. Les femmes et la Convention européenne des droits de l'homme

### A. L'accès à la Cour

- 1) Une démarche peu aisée

*Les relations entre parents et enfants*

*Marckx c. Belgique*, arrêt du 13 juin 1979

*Hoffmann c. Autriche*, arrêt du 23 juin 1993

*Le droit au nom*

*Ünal Tekeli c. Turquie*, arrêt du 16 novembre 2004

*L'intégrité sexuelle*

*X et Y c. Pays-Bas*, arrêt du 26 mars 1985

*Les prestations sociales*

*Schuler-Zgraggen c. Suisse*, arrêt du 24 juin 1993

*La préférence sexuelle*

*Smith et Grady c. Royaume-Uni*, arrêt du 27 septembre 1999

- 2) La saisine de la Cour

*Bic et autres c. Turquie*, arrêt du 2 février 2006

*Fairfield et autres c. Royaume-Uni*, décision du 8 mars 2005

*Caraher c. Royaume-Uni*, décision du 11 janvier 2000

- 3) Les conditions de recevabilité

- a) *L'épuisement des voies de recours internes*

*Epözdemir c. Turquie*, décision du 31 janvier 2002

*Thibaud c. France*, décision du 22 juin 2004

*D. c. Irlande*, décision du 5 juillet 2006

- b) *Le délai de six mois*

*Yavuz et autres c. Turquie*, arrêt du 1<sup>er</sup> février 2005

- c) *La requête manifestement mal fondée*

*Devrim Turan c. Turquie*, arrêt du 2 mars 2006

### B. Les droits garantis

- 1) Le droit à la vie (art. 2 CEDH)

- a) *Victimes indirectes*

*Issaïeva, Youssoupova et Bazaïeva c. Russie*, arrêt du 24 février 2005 (bombardement aérien par les forces russes durant la guerre en Tchétchénie entraînant le décès de civils)

*Adali c. Turquie*, arrêt du 31 mars 2005 (assassinat d'un journaliste dans la République turque de Chypre du Nord par des inconnus)

*Gongadze c. Ukraine*, arrêt du 8 novembre 2005 (décès d'un journaliste politique, dont il est allégué qu'il serait le résultat d'une disparition forcée et d'un défaut de protection par les autorités)

*Natchova et autres c. Bulgarie*, arrêt du 6 juillet 2005 (GC) (tirs mortels sur deux fugitifs Roms lors d'une tentative d'arrestation par la police militaire)

*Keenan c. Royaume-Uni*, arrêt du 3 avril 2001 (suicide en prison d'un détenu)

*Slimani c. France*, arrêt du 27 juillet 2004 (décès dans un centre de rétention administrative)

b) *Victimes directes*

*Pretty c. Royaume-Uni*, arrêt du 29 avril 2002

*Vo c. France*, arrêt du 8 juillet 2004 (GC)

2) L'interdiction de la torture et des peines ou traitements inhumains et dégradants (art. 3 CEDH)

a) *Les conditions de vie*

*Dulaş c. Turquie*, arrêt du 30 janvier 2001

*Larioshina c. Russie*, décision du 23 avril 2002

b) *Les violences*

*E. et autres c. Royaume-Uni*, arrêt du 26 novembre 2002

*Z.W. c. Royaume-Uni*, arrêt (règlement amiable) du 29 juillet 2003

*J.M. c. Royaume-Uni*, décision (radiation du rôle) du 28 septembre 2001

*M.C. c. Bulgarie*, arrêt du 4 décembre 2003

*Frik c. Turquie*, arrêt du 20 septembre 2005

c) *Les femmes migrantes*

*Jabari c. Turquie*, arrêt du 11 juillet 2000

*Pancenko c. Lettonie*, décision du 28 octobre 1999

*Dragan et autres c. Allemagne*, décision du 7 octobre 2004

*Ndona c. Allemagne*, décision du 5 février 2004

*Bello c. Suède*, décision du 17 janvier 2006

d) *La police et la prison*

*Yavuz c. Turquie*, arrêt du 10 janvier 2006

*Menesheva c. Russie*, arrêt du 9 mars 2006

*Price c. Royaume-Uni*, arrêt du 10 juillet 2001

*McGlinchey et autres c. Royaume-Uni*, arrêt du 29 avril 2003

*Reggiani Martinelli c. Italie*, décision du 16 juin 2005

3) L'interdiction de l'esclavage et du travail forcé (art. 4 CEDH)

*Siliadin c. France*, arrêt du 26 juillet 2005

**Conclusion**